



Chèque déclaré volé

Par **Meho69**, le **17/12/2020 à 18:32**

Bonjour,rnrnJ'ai bêtement prêter à un ancien proche 6.000 euros, sans reconnaissance de dette. Le jour même, il m'a fait 3 chèques de 2.000 euros encaissables 2 mois après, puis 5 mois après puis 8 mois après en les datant des mois où je pouvais les encaisser. Depuis, plus de nouvelles. Au bout de 2 mois j'ai encaissé le premier chèque, il revient comme déclaré volé.rnrn1) comment puis je récupérer mon dû ? Porter plainte pour escroquerie ou faire une injonction de payer ?rnrn2) que dois-je faire des deux autres chèques qui vont sûrement être déclarés volés aussi, les encaisser ou pas ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **17/12/2020 à 19:14**

BonsoirrnrnLe vol ou la perte sont les 2 seuls motifs d'oppositionrnrnSachant qu'ils ont été rédigés par l'émetteur, il aura des problèmes pour soutenir sa version.rnrnLe dépôt de plainte pour escroquerie est la voie à suivre.

Par **morobar**, le **22/12/2020 à 11:01**

Bonjour,rnrn[quote]rn il m'a fait 3 chèques de 2.000 euros encaissables 2 mois après, puis 5 mois après puis 8 mois après en les datant des mois où je pouvais les encaisserrnrn[/quote]rnA mopn avis il faut dresser un prôtet du ce chèque et préeeenter les 2 autres à l'encaissement quelque soit la date inscrite, le post-datage:rnrn* est sans influence sur l'encaissement
* vaut une amende à l'émetteur du chèque à hauteur de 6% de la valeur.

Par **amajuris**, le **22/12/2020** à **13:33**

bonjour,rnrnc'est une escroquerie, mehp69 prête de l'argent à un proche, celui-ci en échange lui fait des chèques puis ensuite les déclare volés.rnrnsalutations

Par **morobar**, le **23/12/2020** à **11:11**

Lorsqu'on perd un chéquier, il est d'usage de bloquer les remises éventuelles à l'encaissement des formules.rnAvec un peu de malchance ou d'ouybli, le risque de bloquer des chèques émis nbormalement en'est pas faible.rnrnPorter plainte n,'empêche pas de présenter les chèques postdatés et d'entreprendre le recours bancaire.